



Refus annulation contrat cuisine

Par **Manongonz83**, le **16/08/2016** à **11:45**

Bonjour à tous,

Je me permet de vous contacter car je me retrouve aujourd'hui dans une situation délicate.

J'ai pour projet d'acheter un appartement sur plan. Pour cela je suis allée faire un devis cuisine.

Je me suis donc rendue chez un cuisiniste, et ce dernier m'a "convaincu" de signer un contrat de réservation après insistance (car si je ne signalais pas il ne pouvait pas garder mon projet en mémoire etc.).

Avant de signer ce contrat, j'avais stipulé au vendeur que je n'étais pas sure d'obtenir mon crédit, donc de mettre une clause suspensive permettant de me rétracter.

Sur le contrat plusieurs incohérences, le vendeur a mis que j'achetais la cuisine comptant alors que je lui avait dis à crédit (avec le prêt immobilier). Puisqu'il m'a mis la pression pour signer je n'ai pas lu le contrat dans le détail (grosse erreur) je n'ai donc même pas vu cette subtilité car je lui faisais confiance.

Par la suite j'ai versé un acompte par carte bancaire, et après relecture j'ai vu qu'il était interdit de demander un acompte lorsque nous sollicitons un crédit.

Manuellement a la fin du contrat le vendeur a marqué "sous réserve d'obtention du crédit en juillet et de la signature chez le notaire en septembre".

Ma banque refuse de financer la cuisine. J'ai donc demandé au vendeur de casser la vente, selon la clause suspensive. Ces derniers refusent car ils disent que le courrier de la banque est un "faux", et qu'elle ne peut pas financer un appartement sans cuisine.

Que puis-je faire pour qu'ils me remboursent mon acompte et qu'ils cassent le contrat de vente ?

Je vous remercie par avance, ils font les "morts" et ça m'inquiète un peu.